

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1942

N^o 3

ÉCHANGE DE NOTES

(26 février et 9 mars 1942)

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

RELATIF À

L'APPLICATION ET L'INTERPRÉTATION

DE

L'ACCORD (RUSH-BAGOT)

CONCERNANT

LES FORCES NAVALES SUR LES GRANDS LACS

EFFECTUÉ PAR UN ÉCHANGE DE NOTES

EN DATE DES 28-29 AVRIL 1817

En vigueur le 9 mars 1942



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

43 207 844

6 1630453

CANADA

RECUEIL DES TRAITEES, 1912

N° 3

ECHANGE DE NOTES

ENTRE

LE CANADA

SOMMAIRE

	PAGE
I.—Note, en date du 26 février 1942, du Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Ottawa.....	3
II.—Note, en date du 9 mars 1942, du Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures du Canada.....	3



IMPRIMERIE DE LA REINE
OTTAWA

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE RELATIF À L'APPLICATION ET À L'INTERPRÉ-
TATION DE L'ACCORD (DE RUSH-BAGOT) CONCERNANT LES
FORCES NAVALES SUR LES GRANDS LACS EFFECTUÉ PAR
UN ÉCHANGE DE NOTES EN DATE DES 28 ET 29 AVRIL 1817*.

Intervenu à Ottawa, les 26 février et 9 mars 1942

I

*Le Ministre des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'État pour les Affaires Extérieures*

(Traduction)

LÉGATION DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 26 février 1942.

N° 611

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

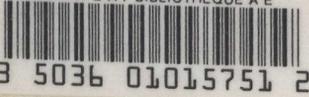
Qu'il me soit permis de me référer à la Note du Dr. Skelton en date du 30 octobre 1940 ainsi qu'à ma réponse du 2 novembre 1940 portant interprétation de l'accord de Rush-Bagot à la lumière des conditions actuelles et dans l'esprit de cet accord. Je viens de recevoir pour instructions de mon Gouvernement de suggérer que, pour mettre les navires de guerre construits sur les Grands Lacs en état de lutter contre l'ennemi dès leur arrivée en haute mer, il soit permis d'installer leur armement tout prêt pour le combat et de procéder dans les eaux des Grands Lacs aux épreuves essentielles de la machinerie et de l'armement, y compris les opérations en plongée des sous-marins et le tir d'essai des torpilles et des canons. Mon Gouvernement forme l'espoir que le Gouvernement canadien voudra bien approuver cette suggestion, étant bien entendu que la procédure proposée ne restera en vigueur que pendant la durée des hostilités présentes.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

PIERREPONT MOFFAT.

* Pour le texte de l'Accord de Rush-Bagot de 1817 voir "Treaties affecting Canada in force between His Majesty and the United States of America", 1927, p. 12.

Pour le texte de l'Échange de Notes mentionné dans la Note du Ministre des États-Unis en date du 26 février, voir le "Recueil des Traités" du Canada, 1940, n° 12.



II

*Le Secrétaire d'État pour les Affaires Extérieures
au Ministre des États-Unis au Canada*

(Traduction)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 9 mars 1942.

N° 21

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 611 en date du 26 février proposant d'interpréter à nouveau l'Accord de Rush-Bagot à la lumière des conditions actuelles et dans l'esprit de l'Accord.

Après étude de votre proposition, je suis autorisé à vous faire savoir que le Gouvernement canadien consent à ce qu'il soit donné à nouveau une interprétation de l'Accord de Rush-Bagot conforme à ses dispositions. En conséquence, pour mettre les navires de guerre construits sur les Grands Lacs en état de lutter contre l'ennemi dès leur arrivée en haute mer, il sera permis d'installer leur armement tout prêt pour le combat et de procéder dans les eaux des Grands Lacs aux épreuves essentielles de la machinerie et de l'armement, y compris les opérations en plongée des sous-marins et de tir d'essai des torpilles et des canons.

Le Gouvernement canadien est également d'accord avec votre suggestion que la procédure précitée ne reste en vigueur que pendant la durée des présentes hostilités.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

N. A. ROBERTSON,

*pour le Secrétaire d'État aux
Affaires Extérieures.*